

Lausanne, le 6 mars 2003

Consolidation de l'entreprise – suppression d'emplois

Conclusion positive du dialogue avec les employés – approbation d'un plan social amélioré

La Direction de Orange a poursuivi avec succès ses entretiens directs avec les employés. Il en a résulté une amélioration générale des conditions pour les employés concernés par les suppressions d'emplois. La Conseillère d'Etat vaudoise en charge du Département cantonal de l'Economie, Jacqueline Maurer-Mayor, s'est prononcée à ce sujet lors d'une séance avec Orange le 5 mars 2003.

„Je remercie chaleureusement les employés qui ont soutenu un dialogue constructif. Ce dialogue direct a contribué de manière décisive à l'amélioration du plan social“ explique Andreas S. Wetter, CEO de Orange Suisse qui ajoute avec reconnaissance : „L'engagement politique de Madame la Conseillère d'Etat Maurer-Mayor, en qualité de Responsable du Département de l'Economie, a joué un rôle essentiel dans la recherche d'une solution“.

- Avec l'offre d'exemption de travail, les indemnités de départ ainsi que les primes d'années de service, les prestations offertes aux collaborateurs concernés s'élèvent dorénavant de 3,5 à 9,5 salaires mensuels bruts. En plus d'un soutien financier direct, d'autres mesures de soutien individuelles sont bien entendu offertes (par ex. 3 Job Centers, service social, crèche, etc)
- Aux plus de 100 employés s'étant prononcés en faveur de l'offre de transfert, Orange offre d'une part des indemnités financières de transfert et d'autre part de larges mesures de soutien individuelles (par ex. recherche d'appartement, crèche, adaptation du temps de travail aux horaires des transports publics, etc.)
- Le Fonds de soutien créé par Orange pour les cas difficiles, d'un montant de CHF 2 mio, servira également au versement de compensation aux collaboratrices et collaborateurs dont le transfert à Bienne est impossible et qui pourraient, par là-même, perdre des avantages sociaux. La gestion du fonds sera administrée par la commission paritaire de la Caisse de Pension.

Même si elle regrette beaucoup les conséquences de la consolidation de l'entreprise sur le marché du travail vaudois, la Conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor déclare : « *Je constate une amélioration sensible des conditions offertes par le nouveau plan social. Je souhaite dès lors que celles-ci soient de nature à satisfaire les attentes du personnel et mettront un terme à ce conflit dont aucune des parties ne sortirait gagnante s'il devait se prolonger* ».

Avec ce plan social adapté et cette offre de transfert élargie, Orange est convaincue d'avoir trouvé une solution qui permettra aux employés concernés de bénéficier d'un soutien adapté.

Orange Communications SA
World Trade Center
Av. de Gratta-Paille 2
Case postale 455
CH-1000 Lausanne 30 Grey

Therese Wenger, Media Relations
Orange +41 78 787 10 16
Telefon +41 21 216 10 16
Fax +41 21 216 10 15
E-Mail therese.wenger@orange.ch